

COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site internet de Grand Orb.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 30 juillet 2020 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la communauté de communes aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget LOCATIONS IMMOBILIERES est un budget annexe assujéti à la TVA qui regroupe tous les baux commerciaux contractés avec des entreprises :

- Site de la Verrerie au Bousquet d'Orb (CGT MEDICAL, TECHNI ORB)
- Site de l' Agora à Hérépian (ALTI CONCEPT, AQUI MOTOCULTURE, INEO)
- Site Paul BOYE à Bédarieux

I. La section de fonctionnement

Pour le budget LOCATIONS IMMOBILIERES, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 264 789 euros dont 134 765,14 euros de résultat reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts et les amortissements des immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 264 789 euros (dont 90 000 € de virement à la section d'investissement).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'intercommunalité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	100 210,00 €	Excédent brut reporté	134 765,14 €
Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Dotations et participations	
Dépenses financières	32 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	123 798,66 €
Dépenses exceptionnelles	9 000,00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	141 210,00 €	Total recettes réelles	123 798,66 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 579,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 225,00 €
Virement à la section d'investissement	90 000,00 €		
Total général	264 789,00 €	Total général	264 789,00 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement de l'intercommunalité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, mais aussi le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : Il s'agit des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement d'une construction, à la création d'un nouvel équipement...), les amortissements des immobilisations.

Les recettes d'investissement 2020 représentent 140 586,82 euros (dont 90 000 € de virement de la section de fonctionnement).

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 140 586,82 euros.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	90 000,00 €
Remboursement d'emprunts	39 000,00 €	Solde d'investissement reporté	17 007,82 €
Travaux de bâtiments (à lister)	42 300,00 €	Cautionnements	
Autres dépenses	53 061,82 €	Subventions	

Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 225,00 €	Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	33 579,00 €
Total général	140 586,82 €	Total général	140 586,82 €

Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- séparation électrique TECHNI ORB
- réseau d'assainissement MEDICAL TUBING

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 30 juillet 2020

Le Président,
MATHIEU Pierre



PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
12 AOÛT 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

